

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 6 juillet 2023**

**Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**N°52 du 27 mars 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Le Théâtre du Pavé pour le spectacle *Fanny***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Le Théâtre du Pavé , 34 rue Maran, 31400 TOULOUSE représenté par Monsieur Padrig MAHE, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Fanny*, le jeudi 05 octobre 2023 à 20h30 à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 6 840.70€ TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°53 du 28 mars 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du Conseil Départemental de l'Aveyron, Direction de la culture, 25 avenue Victor Hugo, 12 000 RODEZ, représenté par Monsieur Arnaud VIALA, en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités pour l'organisation d'une représentation du spectacle *Elle s'appelle Coloriage*, le vendredi 07 avril 2023, à 13h30, à la Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette manifestation.

**N°54 du 28 mars 2023 : Signature d'une convention de location de la salle de La Baleine avec l'association Graines d'Etoiles**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'association Graines d'Etoiles, 43 bis rue Béteille, 12 000 RODEZ, représentée par Madame Véronique LEGRAY, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location de la salle de La Baleine, le samedi 22 avril 2023, pour l'organisation de deux galas de danse de l'association.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette journée, Graines d'Etoiles s'engage à verser à la Ville la somme de 2 300 euros TTC.

**N°55 du 31 mars 2023 : Prolongation n°2 du bail de location d'un appartement de la Ville d'Onet-le-Château sis, 10 rue des Narcisses**

Décision relative à la prolongation de la location d'un appartement situé 10, rue des Narcisses 12 850 ONET-LE-CHATEAU, ayant pour locataire Madame Fairouz DAHBI, du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 09 mai 2023.

Le loyer ainsi que les charges réglés par le locataire restent inchangés.

**N°56 du 4 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Gérard Drouot Productions pour le concert de Chef & The Gang**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Gérard Drouot Productions S.A., 37 rue Vivienne, 75 002 PARIS représentée par Monsieur Matthieu DROUOT, en sa qualité de Président Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert Chef & The Gang, le vendredi 25 août 2023, à 21h, dans la cour du château d'Onet-le-Château.

Le coût global de la cession s'élève à 10 440 € TTC.

Un acompte de 5 220 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 5 220 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°57 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Théâtre pour Demain et Après pour le spectacle *Une pincée de sel dans le café* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Théâtre pour Demain et Après, 55 rue des Tulipes, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Laurent CORNIC, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Une pincée de sel dans le café*, le jeudi 11 mai 2023, à 20h30 à La Baleine, dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5.

Le coût global de la cession s'élève à 300 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

**N°58 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Le Cheval de mer pour le spectacle *Barbara du bout des lèvres* présenté dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Le Cheval de mer / Théâtre Graine d'Ortie, 35 rue Molière, 31 300 TOULOUSE représentée par Madame Mallorie TOURBIN, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Barbara du bout des lèvres*, le mercredi 10 mai 2023, à 20h30 à La Baleine, dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5.

Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

**N°59 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Accordage pour le spectacle *La nostalgie des blattes* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec La Compagnie Accordage, 240 chemin de la Vigne, 30 870 CLARENSAC représentée par Madame Martine PALEM, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *La nostalgie des blattes* le vendredi 12 mai 2023, à 20h30 à La Baleine, dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5.

Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

**N°60 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie La Porte Ouverte pour le spectacle *Poison* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec La Compagnie La Porte Ouverte, 259 avenue Blaise Pascal, 34 170 CASTELNEAU-LE-LEZ, représentée par Monsieur Christian GLAIZE, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Poison* le mardi 09 mai 2023, à 20h30 à La Baleine, dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène 5. Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

**N°61 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Item pour le concert *Palem chante Brassens***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Item, 240 chemin de la Vigne, 30 870 CLARENSAC représentée par Madame Martine PALEM, en qualité de Présidente ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert *Palem chante Brassens*, le vendredi 12 mai 2023, en soirée, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 250 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°62 du 11 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Créact'itude pour le spectacle *Le Loup en Slip***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Créact'itude, 119 rue Servient, 69 003 LYON représentée par Madame Mathilde ALRIQUET, en sa qualité de Directrice, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Le loup en slip*, le mercredi 08 juin 2023, à 15h, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 2 138,60 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°63 du 12 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association « JDB Production – Je Dis Bravo » et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre du spectacle petite enfance.**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association « JDB Production – Je Dis Bravo » représentée par Madame Jacqueline DIDOLI-BRANVILLE en sa qualité de gérante, définissant les modalités de représentation du spectacle : « *Le voyage des P'tites Z'oreilles* » de la compagnie la Gamme.

Le spectacle sera présenté le samedi 13 mai 2023. Il y aura deux représentations successives à 10h et 11h00 à la médiathèque d'Onet-le-Château.

Le coût de deux représentations et le défraiement des frais de déplacement s'élèvent à un montant total de 698 € TTC.

Ce montant se décompose ainsi : 600€ TTC pour les frais de représentation et 98€ pour les frais de déplacement.

**N°64 du 12 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Rêves en Marche et la ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque.**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Rêves en Marche, représentée par Madame Marie-Annick PETIT, en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle : « *Le coffre qui tousse* ». Le spectacle sera présenté le mercredi 10 mai 2023 à 15h00 au Krill.

Le prix de la représentation est fixé à 557 € TTC (frais de déplacement compris).

**N°65 du 14 avril 2023 : Signature d'un contrat de services du progiciel BL e.GRC entre la société BERGER LEVRAULT et la Ville d'Onet le Château**

Décision relative à la signature, avec la société BERGER LEVRAULT, d'un contrat de services fixant les modalités d'assistance et de maintenance du progiciel BL e.GRC.

Le montant annuel est de 887,88 € H.T.

Le contrat est valable 3 ans à compter du 01/01/2023.

**N°66 du 14 avril 2023 : Signature d'une convention de partenariat avec Monsieur Jacrinot BOUSQUET, auteur, et la ville d'Onet le Château dans le cadre d'un atelier de dessin Manga animé par HACHIN.**

Décision relative à la signature d'une convention avec Monsieur Jacrinot BOUSQUET, auteur, définissant les modalités de l'atelier dessin « scénario mise en scène » sur le thème du manga.

L'atelier avec le public sera proposé le mercredi 17 mai 2023 de 15H à 17H, à la médiathèque Paul GERALDINI.

Le coût de l'intervention et le défraiement des frais de déplacement s'élèvent à un montant total de 180 €.

Ce montant se décompose ainsi : 150 € TTC pour les frais d'intervention et 30 € pour les frais de déplacement.

**N°67 du 18 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Atomes Productions pour le concert de Bekar**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Atomes Productions, 46 allée d'Iéna, 11 000 CARCASSONNE représentée par Monsieur Stéphane CANO, en sa qualité de Directeur, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de *Bekar* le vendredi 23 juin 2023, à partir de 18h30, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 1 500€ TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°68 du 19 avril 2023 : Signature de la charte d'engagement entre Génération Vélo porté par SOFUB et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et la ville d'Onet-le-Château, dans le cadre du dispositif Savoir Rouler à Vélo.**

Décision relative à la signature de la Charte d'engagement dans le programme Génération Vélo, ayant pour objet de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du Programme "Génération Vélo", ainsi que les engagements des Parties.

Pour l'année 2023, le SRAV sera organisé par le Patio centre social pour les enfants de la commune âgés de 8 à 11 ans sur deux sessions, l'une sur les vacances de Printemps et l'autre sur les vacances d'Automne.

Ce SRAV se compose de 3 blocs distincts et s'échelonne en 10h de formation (minimum) aux notions suivantes : « Savoir Pédaler », « Savoir Circuler » et « Savoir Rouler ».

Pour chaque session de SRAV, le dispositif Génération Vélo participera à hauteur de 50% du coût d'une intervention, à hauteur de 1700 € le cycle (soit 850 € maximum).

**N°69 du 20 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Projet X pour le concert de Forest Pooky**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Projet X, 305 ancienne route d'Avignon, 30 000 NIMES représentée par Monsieur Stéphane CUPILLARD, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de *Forest Pooky* le vendredi 17 novembre 2023, à 20h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 844€ TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°70 du 20 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Musiques en route pour le spectacle *Back to the 90's* par The Wackids**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Musiques en route, 87 rue Porte Dijeaux, 33 000 BORDEAUX représentée par Monsieur Rémi GABORIAU, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Back to the 90's par The Wackids*, le mardi 21 novembre 2023, à 14h pour une représentation scolaire, et à 20h30 pour une représentation tout public à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 6 076,80 € TTC. Un acompte de 1 823,04 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 4 253,76 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°71 du 20 avril 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Productions Machine de Cirque Inc. et Temal Productions pour le spectacle *Machine de Cirque***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Productions Machine de Cirque Inc., 97 rue Isaie, Quebec Canada (G1C2S7) représentée par Monsieur Sadi TEMAL de Temal Productions, en sa qualité de Mandataire, représentant de Productions Machine de Cirque en France ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Machine de Cirque*, le jeudi 09 novembre 2023, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 15 500,20 € TTC. Un acompte de 4 650,06 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 10 850,14 € sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°72 du 26 avril 2023 : M2021-05 Signature d'un avenant au marché pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'un avenant au marché avec l'entreprise SNEF Agence SNEF Connect, située 3 Chemin des Daturas CS 60116 – 31 201 TOULOUSE cedex 2, pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château, compte-tenu de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires dans le cadre dudit marché.

Le montant de l'avenant est inférieur aux seuils européens et à 15% du marché initial, et s'élève à 36 000 € HT, portant le montant total du marché à 336 000 € HT.

**N°73 du 26 avril 2023 : M2023-03-05 Signature d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires - lot 5 : boissons**

Décision relative à la signature d'un marché avec l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION SUD, domiciliée Impasse de Grèce – ZI Albasud BP 60647 - 82 006 MONTAUBAN pour la fourniture de boissons pour une période démarrant à compter de la notification et se terminant au 31 décembre 2023, renouvelable par période d'un an, et ce, 3 fois de manière tacite. Le montant de l'accord-cadre s'élève à 7 000 € HT maximum par an.

**N°74 du 26 avril 2023 : M2023-03-12 Signature d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires - lot 12 : poisson frais**

Décision relative à la signature d'un marché avec l'entreprise SYSCO France SAS, domiciliée 14 rue Gerty Archimède 75 012 PARIS pour la fourniture de poisson frais pour une période démarrant à compter de la notification et se terminant au 31 décembre 2023, renouvelable par période d'un an, et ce, 3 fois de manière tacite.

Le montant de l'accord-cadre s'élève à 2 000 € HT maximum par an.

**N°75 du 26 avril 2023 : M2023-03-13 Signature d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires - lot 13 : charcuterie, jambon et produits régionaux**

Décision relative à la signature d'un marché avec l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION SUD, domiciliée Impasse de Grèce – ZI Albasud BP 60647 - 82 006 MONTAUBAN pour la fourniture de charcuterie, jambon et produits régionaux pour une période démarrant à compter de la notification et se terminant au 31 décembre 2023, renouvelable par période d'un an, et ce, 3 fois de manière tacite.

Le montant de l'accord-cadre s'élève à 4 000 € HT maximum par an.

**N°76 du 3 mai 2023 : Décision de virements de crédits**

Décision relative à la nécessité de procéder à un virement de la section d'investissement – chapitre 020 – Dépenses imprévues à l'article 2041512 pour permettre le versement des fonds de concours suivants et conformément au tableau ci-dessous :

- solde de l'extension de la maison de santé,
- solde de la construction de l'Athyrium.

| Chapitre | Article | Fonction | Motif de la demande                            | Montant      |
|----------|---------|----------|------------------------------------------------|--------------|
| 020      | 020     | 01       |                                                | - 38 930,00€ |
| 204      | 2041512 | 510      | GFP de rattachement : bâtiments, installations | +30 160,00€  |
| 204      | 2041512 | 33       | GFP de rattachement : bâtiments, installations | + 8 770,00€  |
| Total    |         |          |                                                | 0,00€        |

**N°77 du 9 mai 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec la SAS Sebadis Leclerc Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de la SAS Sebadis Leclerc, Pôle Commercial Comtal Sud, 12 850 ONET-LE-CHATEAU représentée par Monsieur Sébastien REBOUYS, en sa qualité de Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une assemblée générale suivi d'un buffet et d'une animation musicale au Krill ,le samedi 13 mai 2023, à 19h30, à La Baleine.

La Ville d'Onet-le-Château s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucuns frais supplémentaires en lien avec la réalisation de cette manifestation.

**N°78 du 9 mai 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre la MJC d'Onet le Château et la Ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de la MJC d'Onet le Château , 26 boulevard des Capucines - 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Pierre PONS, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation des soirées des ateliers théâtre d'Olivier ROYER, le mercredi 17 mai et le mercredi 31 mai 2023, à 20h30, à La Baleine , et une soirée théâtre Impro avec Les Imprototypes le vendredi 26 mai 2023, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°79 du 9 mai 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre le Collège Canaguet St-Viateur et la Ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du Collège St-Viateur Canaguet , 70 route de Vabre, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représenté par Madame Christine PRADALIER en sa qualité de Cheffe d'établissement ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle *Lettres de poilus* par les élèves du collège, le mardi 30 mai 2023, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°80 du 17 mai 2023 : Acceptation indemnisation sinistre N°DB 2023-01**

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre N°DB 2023-01 concernant les dégâts occasionnés, carrefour de la Faliperie D 944, survenu le 2 janvier 2023.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 1 824,11 euros.

**N°81 du 17 mai 2023 : Acceptation indemnisation sinistre N°DB 2023-03**

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre N°DB 2023-03 concernant les dégâts occasionnés sur les panneaux de signalisation, rue du Camp Franc, survenu le 26 janvier 2023.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 715,94 euros.

**N°82 du 24 mai 2023 : Virements de crédit pour dépenses imprévues**

Décision relative aux virements des crédits suivants, à partir des crédits de dépenses imprévues (Chapitre 022 de fonctionnement) conformément au tableau ci-dessous :

| Chapitre | Article | Fonction | Motif de la demande      | Montant    |
|----------|---------|----------|--------------------------|------------|
| 022      | 022     | 01       |                          | - 1395.00€ |
| 014      | 7391172 | 01       | Dégrèvement de fiscalité | +1395.00€  |
| Total    |         |          |                          | 0.00€      |

Conformément à l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**N°83 du 25 mai 2023 : Création de tarifs spéciaux pour le concert de Chef and The Gang**

Décision relative à la création de tarifs spéciaux pour le concert de Chef and the Gang, le 25 août 2023, dans le parc du Château d'Onet Village.

Les tarifs sont fixés de la manière suivante :

- Plein tarif : 12 €
- Tarif réduit : 10 €
- Carte Culture : 10 €
- Tarif étudiant et moins de 18 ans : 8 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 01 juin 2023 jusqu'au 25 août 2023 inclus.

#### **N°84 du 26 mai 2023 : Acceptation indemnisation sinistre N°DAB 05-2023**

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre N° DAB 05-2023 concernant les dégâts occasionnés portant sur une borne incendie a été détruite par un camion porteur de véhicules neuf le 21 juin 2023.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 3 425,15 euros.

#### **N°85 du 30 mai 2023 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec Espace Création Danse**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec Espace Création Danse – 1, rue St-Martin des Prés 12 000 RODEZ, représentée par Madame Edwina COSTECALDE, en sa qualité de Directrice artistique, ayant pour objet de définir les modalités de la location de la salle de La Baleine, le samedi 03 juin 2023, pour l'organisation d'un gala de danse.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette soirée, Espace Création Danse s'engage à verser à la Ville la somme de 1 800 euros TTC.

#### **N°86 du 30 mai 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre l'école Pierre PUEL et la Ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'école Pierre PUEL, Les Costes Rouges – 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Jean Philippe ALVERNHE, en sa qualité de Directeur, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école, le jeudi 08 juin 2023, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

#### **N°87 du 30 mai 2023 : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre l'école Sainte-Bernadette et la Ville d'Onet-le-Château**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'école Sainte-Bernadette, 7 rue des Aubépines – 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Madame Priscilla LATIEULE, en sa qualité de Cheffe d'établissement, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école, le mardi 13 juin 2023, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

#### **N°88 du 30 mai 2023 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec l'association La Marimorena**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'association La Marimonera – 26, boulevard des Capucines, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Madame Marina PLOUCHARD GONZALEZ, en sa qualité de Directrice, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location afin de louer la salle de La Baleine, le samedi 10 juin 2023, pour l'organisation d'un gala de danse.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette soirée, l'association La Marimonera s'engage à verser à la Ville la somme de 1 000 euros TTC.



**N°89 du 5 juin 2023 : Signature des marchés de travaux relatifs à la création de la salle associative d'Onet-le-Château Village - Lots n°1/2/3/4/7/8/10/11/12/13/14 et 15**

Décision relative à l'attribution des marchés de travaux suivants :

- Lot n°1 : VRD avec l'entreprise PUECHOULTRES sise BARAQUEVILLE (12160), pour un montant global et forfaitaire de 170 074,95 € HT,
- Lot n°2 : Gros œuvre avec l'entreprise FERREIRA, sise DRUELLE (12510), pour un montant global et forfaitaire de 381 481,34€ H.T, décomposé comme suit : offre de base 368 941,34 € HT et option « habillage pierre pignon Nord » pour 12 540 € HT
- Lot n°3 : Charpente bois avec l'entreprise SARL Viguiet, sise SALLES-LA-SOURCE (12330), pour un montant global et forfaitaire de 74 376,80 € HT,
- Lot n°4 : couverture avec l'entreprise SARL Bancarel, sise SAINT-CÔME D'OLT (12500), pour un montant global et forfaitaire de 122 621,48 € HT,
- Lot n°7 : Menuiseries intérieures/agencement avec l'entreprise SARL Bras-Turlan, sise MARCILLAC VALLON (12330), pour un montant global et forfaitaire de 21 194,87 € HT,
- Lot n°8 : Mur mobile avec l'entreprise EOLE, sise VERTOU (44120), pour un montant global et forfaitaire de 29 164 € HT,
- Lot n°10 : Carrelage avec l'entreprise Les Chapes d'Olt, sise PIERREFICHE D'OLT (12130), pour un montant global et forfaitaire de 12 162,80 € H.,
- Lot n°11 : Peinture/signalétique avec l'entreprise Gaston Père et Fils sise DECAZEVILLE (12300), pour un montant global et forfaitaire de 26 000€ HT, décomposé comme suit offre de base 15 308,00 € H.T et option peinture anti-cryptogramme pour 10 692 € HT,
- Lot n°12 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation avec l'entreprise SAS Thermatic, sise RODEZ (12033), pour un montant global et forfaitaire de 137 500,00 € HT,
- Lot n°13 : Electricité courant fort et faible avec l'entreprise J.P Fauche, sise ONET-LE-CHATEAU (12850), pour un montant global et forfaitaire de 44 961,47 € HT,
- Lot n°14 : GTEB avec l'entreprise MET Energie, sise RODEZ (12000), pour un montant global et forfaitaire de 15 000 € HT,
- Lot n°15 : Géothermie avec l'entreprise EURL Aqua Système, sise LA LOUBIERE (12740), pour un montant global et forfaitaire de 47 000 € HT.

**N°90 du 5 juin 2023 : Signature d'un avenant n°2 au marché relatif à l'entretien des bâtiments communaux avec l'entreprise DECA Propreté M 2021-16**

Décision relative à la signature d'un avenant n°2 au marché d'entretien des bâtiments communaux avec l'entreprise DECA Propreté pour un montant de 216,50 € HT mensuel.

**N°91 du 5 juin 2023 : Signature d'un avenant n°1 relatif au marché de réalisation des travaux de création d'une Pumptrack - Lot n°2 : enrobé et marquage peinture**

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au marché de réalisation des travaux de création d'une Pumptrack Lot n°2 : enrobé et marquage peinture, signé avec l'entreprise Eiffage Route Grand Sud Midi pour un montant de 2 000,00 € HT.

**N°92 du 5 juin 2023 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec l'Ecole de danse Dominique JEAN et Les cours de Camille**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'Ecole de danse Dominique Jean et Les cours de Camille – 39, avenue Victor Hugo, 12 000 RODEZ, représentée par Madame Dominique JEAN, en sa qualité de Responsable, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location afin de louer la salle de La Baleine, le samedi 16 juin et le mardi 20 juin 2023, pour l'organisation de deux galas de danse de l'école.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de ces deux galas, l'Ecole de danse Dominique JEAN et Les cours de Camille s'engage à verser à la Ville la somme de 2 300 euros TTC.

**N°93 du 5 juin 2023 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec l'association A Corps Dansant**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'association A Corps Dansant – 33, rue des érables, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, représentée par Madame Andréa MARTEAU, en sa qualité de Professeure de danse, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location afin de louer la salle de La Baleine, le samedi 17 juin 2023, pour l'organisation d'un gala de danse.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette soirée, l'association A Corps Dansant s'engage à verser à la Ville la somme de 1 250 euros TTC.

**N°94 du 8 juin 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Matrioshka Productions pour le spectacle *Changer l'eau des fleurs***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Matrioshka Productions - 28 rue La Bruyère, 75 009 PARIS, représentée par Madame Salomé LELOUCH, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Changer l'eau des fleurs*, le mercredi 24 janvier 2024, à 20h30 à La Baleine. Le coût global de la cession et des frais de transports s'élève à 8 967,50 euros TTC.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°95 du 8 juin 2023 : Retrait décision n°072-2023 relative à la signature d'un avenant au marché pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château - M2021-05**

Décision relative au retrait de la décision n°072-2023 du 26/04/2023 relative à la signature d'un avenant au marché pour l'extension du système de vidéo protection urbaine sur la commune d'Onet-le-Château M2021-05 avec l'entreprise SNEF Agence SNEF Connect, située 3, Chemin des Daturas CS 60116 – 31 201 TOULOUSE CEDEX.

**N°96 du 8 juin 2023 : Signature d'une convention de prêt de livres d'artistes et de vitrines entre la médiathèque départementale de l'Aveyron dans le cadre de l'exposition de livres d'artistes**

Décision relative à la signature d'une convention avec le département de l'Aveyron, représenté par Monsieur Arnaud VIALA, en sa qualité de Président, définissant les modalités de prêt de livres d'artistes et de vitrines.

Le prêt de 5 livres d'artistes issus de la collection départementale d'une valeur d'assurance de 1 452,45 euros et de 3 vitrines d'exposition à poser sur table se fera du jeudi 22 juin au vendredi 8 septembre 2023 à la médiathèque Paul GERALDINI.

**N°97 du 8 juin 2023 : Acceptation indemnisation sinistre N°DAB 2023-04**

Décision relative à l'acceptation de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre N°2023-04 concernant les dégâts occasionnés sur un candélabre, impasse des Aubépines, le 13 avril 2023.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 966 euros.

**N°98 du 8 juin 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Encore un Tour Diffusion pour le spectacle *Maestrissimo***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Encore un Tour Diffusion – 35,rue du Progrès 93 100 MONTREUIL, représentée par Monsieur Pierre MICHELIN, en sa qualité de Gérant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Maestrissimo*, le mardi 12 mars 2024, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 11 077,50 euros TTC. Un acompte de 3 323, 25 euros TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 7 754,25 euros sera versé à la suite de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°99 du 8 juin 2023 : Signature d'un contrat de cession avec Arts Live Entertainment pour le spectacle *Sélectionné***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Arts Live Entertainment, avenue de Marigny, 75 008 PARIS, représentée par Monsieur Richard CAILLAT, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Sélectionné*, le jeudi 08 février2024, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession comprenant un forfait voyage, hébergement et repas s'élève à 14 242,50 euros TTC.

**N°100 du 9 juin 2023 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Pti Poa pour le spectacle *Le perturbateur***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Pti Poa, MJC des Demoiselles - 63 bis, avenue de Saint-Exupéry - 31 400 TOULOUSE, représentée par Monsieur Patrick GINESTE, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Le perturbateur*, le mercredi 27 septembre 2023, à 15h, au Café culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 1 200 euros TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°101 du 9 juin 2023 : Signature d'un contrat de cession avec la SARL Le Funambule pour le spectacle *Super Héros de Frédéric Sigrist***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la SARL Le Funambule – 53, rue des Saules, 75 018 PARIS, représentée par Madame Sandra EVERRO et Monsieur Julien HETEAU, en leur qualité de co-gérants, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Super Héros de Frédéric Sigrist*, le vendredi 29 septembre 2023, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 5 275 euros TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°102 du 12 juin 2023 : Signature d'une convention avec la société AIR LIQUIDE pour la mise à disposition d'emballage gaz industriel pour les ateliers municipaux**

Décision relative à la signature, avec la société AIR LIQUIDE, d'une convention fixant les modalités pour la mise à disposition d'une bouteille gaz industriel pour les ateliers municipaux

La présente convention est d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Le montant annuel de la location est de 237,95 euros TTC par an.